

**COMMUNE D'ORSAY**

**DECISION N°22-139**

**Adoption d'un contrat n° 2022-16D relatif à l'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du suivi et du contrôle du marché d'exploitation de chauffage dans un objectif de pérennité des équipements et de maîtrise des coûts de chauffage**

**Le Maire de la Commune d'Orsay,**

**Vu** l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article R. 2122-8 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**Considérant** la proposition de contrat par la société ENERGIE ET SERVICE, sise 143 rue Yves Le Coz à VERSAILLES (78000) qui répond aux besoins de la collectivité,

**Décide :**

**Article 1** - De signer le contrat 2016-06 D concernant l'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du suivi et du contrôle du marché d'exploitation de chauffage dans un objectif de pérennité des équipements et de maîtrise des coûts de chauffage pour les montants forfaitaires annuels suivants :

Année	Montant € HT
1	8 250
2	7 425
3, 4 et 5	6 600
6	4 125
TOTAL sur 6 ans	39 600

**Article 2** – Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de cinq reconductions pour des périodes d'un an.

**Article 3** - Les crédits nécessaires au règlement des prestations objet du présent avenant seront inscrits au budget de la commune.

**Article 4** - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion et affichée conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales.

**Article 5** - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le 12 9 AOUT 2022

Par délégation du conseil municipal,  
David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le :

12 9 AOUT 2022